

**Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité  
interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres  
armes de destruction massive sur le fond des mers et  
des océans ainsi que dans leur sous-sol**

Genève, 1977

Distr.  
RESTREINTE  
SBT/CONF/SR.10  
30 juin 1977  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DIXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 30 juin 1977, à 10 h 45.

Président : M. WYZNER (Pologne)

SOMMAIRE

- Rapport du Comité de rédaction (point 13 de l'ordre du jour)  
Préparation et adoption du(des) document(s) final(s) (point 14 de l'ordre du jour)  
Pouvoirs des représentants à la Conférence (point 6 de l'ordre du jour) (suite)  
b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

---

Le présent compte rendu pourra faire l'objet de rectifications.

Les participants qui désirent en apporter sont priés de les adresser par écrit à la Section d'édition des documents officiels, bureau E-4108, Palais des Nations, Genève, dans les trois jours ouvrables qui suivent la réception du compte rendu dans leur langue de travail.

Les rectifications aux comptes rendus des séances de la Conférence seront réunies en un seul rectificatif qui paraîtra peu après la fin de la Conférence.

RAPPORT DU COMITE DE REDACTION (point 13 de l'ordre du jour) (SBT/CONF/24)

PREPARATION ET ADOPTION DU(DES) DOCUMENT(S) FINAL(S) (point 14 de l'ordre du jour)

1. Le PRESIDENT dit que le projet de document final de la Conférence étant reproduit dans l'annexe au rapport du Comité de rédaction (SBT/CONF/24), les points 13 et 14 de l'ordre du jour seront examinés simultanément.

2. M. JAY (Canada), Président du Comité de rédaction, présentant le document SBT/CONF/24, dit qu'il faut modifier le titre de la version anglaise de façon à lire "Report of the Drafting Committee". Il a le plaisir d'informer la Conférence que non seulement le rapport lui-même, mais aussi le projet de déclaration finale qui lui est annexé ont été adoptés par consensus. Il convient de noter que le Comité recommande à la Conférence d'adopter un seul document final se composant de trois parties : I. Organisation et travaux de la Conférence; II. Déclaration finale; et III. Comptes rendus analytiques des séances plénières de la Conférence.

3. Le projet de déclaration finale témoigne d'une loyauté remarquable envers le système du consensus qui est peut-être unique dans une conférence de cette nature et qui devrait être encourageante pour toutes les délégations désireuses d'oeuvrer utilement dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Après avoir remercié le Vice-Président du Comité, le Secrétaire général de la Conférence et d'autres membres du secrétariat de leur concours, M. Jay souligne que de très grands efforts ont été faits pour tenir compte des principaux points et pour trouver un terrain d'entente possible entre des opinions parfois divergentes. De nombreuses délégations, tant au sein qu'à l'extérieur du Comité de rédaction, pourront souhaiter que certains points aient été traités différemment, mais elles se rendront compte que ce texte n'aurait pu être élaboré sans une grande compréhension de la part de toutes les délégations intéressées. M. Jay espère que le même esprit régnera au sein de l'instance plus vaste qu'est la Conférence, pour aboutir rapidement à l'approbation définitive d'un document final qui fera honneur à la Conférence et représentera une contribution constructive à un consensus durable en ce qui concerne le fond des mers et des océans et leur sous-sol.

4. Le PRESIDENT, prenant la parole au nom de tous les participants à la Conférence, exprime des remerciements au Comité de rédaction ainsi qu'à son Président et à son Vice-Président. Il invite la Conférence à examiner l'annexe au rapport en première lecture, étant entendu que les délégations qui souhaiteraient soulever des questions lors de la deuxième lecture pourront le faire lors de la dernière séance plénière, le lendemain.

Projet de document final (SBT/CONF/24, annexe)

1. Organisation et travaux de la Conférence

5. M. JAY (Canada), répondant à une question posée par M. van der KLAUW (Pays-Bas) au sujet du paragraphe 26, dit que les documents de la Conférence seront énumérés avec leur cote respective et accompagnés du nom de la délégation qui en est l'auteur.

6. La première partie du projet de document final est approuvée.

Projet de déclaration finale

7. M. DJOKIĆ (Yougoslavie) dit que sa délégation souhaite avoir le temps d'étudier le projet qui vient d'être distribué. Un certain nombre de délégations ont participé à son élaboration et en connaissent donc les dispositions, mais de nombreuses autres ne se trouvent pas dans cette situation. Le représentant de la Yougoslavie réserve par conséquent le droit de sa délégation de formuler des observations sur le projet de document final à la prochaine séance.
8. Le projet de déclaration finale est approuvé en première lecture.
9. Le PRESIDENT invite les participants à indiquer quelles mesures la Conférence devrait prendre au sujet du document final une fois qu'elle l'aura approuvé. Il suggère à la Conférence de confier à son Secrétaire général, grâce aux bons offices des gouvernements dépositaires, le soin d'envoyer le texte de la déclaration finale à tous les Etats parties au Traité, ainsi qu'aux gouvernements signataires.
10. M. van der KLAUW (Pays-Bas) appuie cette suggestion et propose que conformément au précédent établi par la Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le document final soit également envoyé par l'intermédiaire du Président au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il le fasse distribuer à tous les Etats Membres lors de la prochaine Assemblée générale. Comme dans le document final, un appel est lancé à tous les Etats pour qu'ils deviennent parties au Traité, il pourrait être distribué à la Première Commission à l'occasion de son débat sur le désarmement. Le représentant des Pays-Bas propose également de prier le Président d'envoyer le document final au Président de la Conférence sur le droit de la mer.
11. M. SADI (Jordanie) appuie la proposition du représentant des Pays-Bas, en ajoutant que le document final devrait être distribué à toute conférence future qui s'occuperait du droit de la mer. Il propose aussi d'en envoyer un exemplaire à la Conférence du Comité du désarmement.
12. Ces propositions et suggestions sont adoptées.

POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA CONFERENCE (point 6 de l'ordre du jour) (suite)

b) RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS (SBT/CONF/23)

13. M. FOLI (Ghana), Président de la Commission de vérification des pouvoirs, présente le rapport de la Commission (SBT/CONF/23). L'article 2 du règlement intérieur stipule que les pouvoirs doivent être communiqués au Secrétaire général de la Conférence, si possible une semaine au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la Conférence. Bien que cette condition n'ait pas été tout à fait remplie pour des raisons qui ressortent du rapport lui-même, ce retard n'a pas entravé les travaux de la Commission.
14. La situation actuelle en ce qui concerne les pouvoirs est la suivante : des pleins pouvoirs ont été reçus de 34 Etats parties et des pouvoirs provisoires de cinq Etats parties; des notifications sous forme de notes verbales ont été reçues des Missions permanentes de trois Etats parties; des pleins pouvoirs ont été communiqués par deux Etats signataires et des pouvoirs provisoires par un Etat signataire. Comme il est déclaré au paragraphe 7 du rapport, la Commission recommande à la Conférence d'accepter,

à titre exceptionnel et sous réserve de leur validation ultérieure, les communications présentées sous forme de notes verbales ou de pouvoirs provisoires émanant des parties et signataires intéressés.

15. M. ERDEMBILEG (Mongolie) dit que sa délégation a maintenant reçu ses pouvoirs officiels et les présentera incessamment au Président de la Commission de vérification des pouvoirs.

16. Le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (SBT/CONF/23) est approuvé.

La séance est levée à 11 h 25.